

Assurance annulation voyage

Par hypoccampe, le 11/08/2016 à 14:21

Bonjour,

J'ai réservé un voyage par internet, je souscrit en même temps une assurance complète (la plus chère)

Il y a entre temps les attentats de Paris, je prends peur , je téléphone à mondial assistance et demande si l'annulation peut-être envisagée dans mon cas, puisque les conditions du contrat ne m'avez pas été fournis.

Elle me réponds "vous avez souscrit la plus complète, donc vous êtes couverte" (10 jours entre la souscription et l'annulation)

J'annule le voyage on me fait parvenir la facture que j'envoie à mondial assistance, en retour je ne suis pas couverte !!!!

Pourquoi, on m'a répondu que je rentrais dans les critères, (bien sure, je n'ai aucune preuve) Pourquoi connait-on les conditions qu'après leur réponses

Alors que les conditions devraient être fournies à la souscription, NON ? J'appelle cela de l'ARNAQUE.

a vous de réfléchir avant de souscrire ce genre d'assurance. !!!!!.

Par goofyto8, le 11/08/2016 à 15:24

bonjour,

De tous temps, les assureurs ont toujours éliminé du risque toute cause ayant pour origine des faits de guerre, émeutes, trouble à l'ordre public etc...

les attentats entrent dans la catégorie exclusion de la couverture du risque.

Par chaber, le 11/08/2016 à 15:44

bonjour

http://www.notretemps.com/droit/conso/attentat-pouvez-annuler-voyage,i82054

[citation]les attentats entrent dans la catégorie exclusion de la couverture du risque[/citation]non: le risque Attentats est généralement couvert pour le pays de destination

Par hypoccampe, le 11/08/2016 à 16:52

Je suis tout à fait d'accord concernant les critères exclus, mais j'appelle cela de l'arnaque, c'est de ne pas fournir les conditions lorsque l'on souscrit l'assurance avec le voyage. Dans ce cas, je n'aurais pas annulé, mais reporté à plus tard.

Et d'autant plus que le personnel, n'est pas forme pour repondre àux questions.. Merci d'avoir participe à mon interrogation ?